

Guéret le 1^{er} juillet 2019

Levée du niveau 3 du plan national Canicule Poursuite des mesures de vigilance

Depuis dimanche, le département de la Creuse a été placé en vigilance jaune. Compte tenu de la baisse des températures communiquée par Météo-France pour les prochains jours, Magali DEBATTE, Préfète de la Creuse annonce la levée du niveau 3 du plan national canicule dans le département de la Creuse, qui est placé, compte-tenu des températures restant élevées, en niveau 2, à compter du lundi 1^{er} juillet 2019.

Cependant, afin de prévenir les effets de la canicule sur les personnes les plus vulnérables, les mesures de vigilances activées sont maintenues : maraudes, information concernant des bonnes pratiques (activités sportives adaptées aux températures, surveillance des personnes fragiles ou sensibles etc).

L'Agence Régionale de Santé a été sensibilisée afin de détecter et prendre en charge d'éventuelles conséquences sanitaires tardives de la vague de chaleur.

Le dispositif de veille saisonnière, assurant la surveillance quotidienne des prévisions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire, reste activé.

Toutefois avec la baisse des températures rapide consécutive à un épisode de canicule, le risque orageux devient plus important. C'est pourquoi Météo-France a placé le département de la Creuse en alerte jaune orage. Cette situation nécessite une vigilance particulière de la part de tous, et en particulier des usagers de la route.

La Préfète de la Creuse rappelle les consignes de sécurité :

- À l'approche d'un orage, abritez-vous en évitant les zones boisées.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous seriez témoins.
- Dans la mesure du possible, évitez les déplacements.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Évitez les activités extérieures de loisir.

Attention : la foudre peut tomber plusieurs fois au même endroit.